

LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

EST AUTORITÉ ORGANISATRICE DES TRANSPORTS SUR SON TERRITOIRE DE COMPÉTENCE*. ELLE DÉCIDE DONC DE L'ORGANISATION DE SON RÉSEAU :

- La mise en circulation / suspension des transports scolaires est décidée et communiquée aux parties prenantes par la Région Bourgogne-Franche-Comté.
- Toute adaptation nécessaire du réseau doit être communiquée à la Région Bourgogne-Franche-Comté via l'Unité Territoriale de Côte-d'Or.

Toute consigne passée directement auprès des conducteurs ou des transporteurs n'aura aucune valeur contractuelle et ne pourra être appliquée.

* La Région n'assure pas le transport scolaire des élèves domiciliés et scolarisés au sein des agglomérations de Dijon Métropole et Beaune Côte et Sud.

VOUS SOUHAITEZ MODIFIER VOS HORAIRES, INFORMER LA RÉGION D'ÉVOLUTIONS PÉRENNES AU SEIN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT ?

- ➔ Indiquez-le lors de l'enquête relative à la préparation du plan de transport pour la rentrée scolaire (de février à fin mars).
- ➔ À défaut, adressez un courrier à l'attention de la Région.

VOUS SOUHAITEZ INFORMER LA RÉGION D'UN ÉVÉNEMENT PONCTUEL SURVENU AU SEIN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT EN LIEN AVEC LES TRANSPORTS SCOLAIRES, D'UNE FERMETURE TEMPORAIRE ?

- ➔ Contactez l'Unité Territoriale de Côte-d'Or par mail ou téléphone (72 h à l'avance si possible).

UNE FAMILLE VOUS SOLLICITE POUR OBTENIR UN RENSEIGNEMENT SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES (INSCRIPTION, HORAIRES, CARTE DE TRANSPORT...)

- ➔ Invitez-la à se connecter sur le site internet :
www.bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires-en-cote-dor

POUR NOUS ÉCRIRE ET NOUS CONTACTER

**RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
DIRECTION DES MOBILITÉS ET DES INFRASTRUCTURES
UNITÉ TERRITORIALE DE CÔTE-D'OR
17 BOULEVARD DE LA TRÉMOUILLE - CS 23502
21035 DIJON CEDEX**

Téléphone : 03 80 44 41 60 • **Courriel :** transports21@bourgognefranchecomte.fr

Sites internet : www.bourgognefranchecomte.fr, rubrique « *Transports scolaires* » • www.viamobigo.fr